



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers



L'ACCÈS AUX SERVICES SUR ANJOU LOIR ET SARTHE

Un territoire à conforter, des inégalités à réduire

Juin 2022

Le Conseil de développement Loire Angers

► **Espace de dialogue citoyen ouvert**, le Conseil de développement Loire Angers apporte une aide à la décision des élus, avec des idées et des propositions issues d'un débat permanent entre les acteurs du territoire. Le Conseil de développement contribue à l'animation du débat public et à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens.

► **Instance de concertation commune** à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (ALM) et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe (ALS) et Loire Layon Aubance (LLA) réunies au sein du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA). Le Conseil est constitué d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels et de l'enseignement, du territoire des 3 intercommunalités.

Sommaire

Introduction	4
Première partie : Le constat	
► 1. Un territoire nouveau.....	7
► 2. Une offre en services disparate.....	9
► 3. Un accès inégal au numérique.....	10
► 4. Une offre de soins de premier recours déficitaire.....	11
Deuxième partie : Les propositions	
► 1. Mettre en place une stratégie de mobilité.....	14
Aménager le territoire pour raccourcir les distances quotidiennes parcourues.....	14
Développer des offres attractives de modes de déplacement alternatifs.....	15
► 2. Améliorer l'accès au numérique	17
Créer des alternatives aux services numériques.....	17
Développer des services numériques accessibles et des dispositifs d'accompagnement.....	19
► 3. Améliorer l'accès aux services.....	19
Mutualiser l'offre de service à caractère social.....	19
Améliorer les services d'accompagnement vers l'emploi.....	19
Améliorer l'offre de services aux personnes âgées.....	20
Renforcer l'offre de soins.....	21
Troisième partie : Les conditions de réussite	
► 1. Développer la concertation	24
► 2. Accompagner les changements d'habitude.....	25
► 3. Développer et consolider les liens avec les territoires voisins.....	26
Conclusion	27
Composition de la Commission.....	28
Rencontres, témoignages et visites.....	28

Introduction

1 | Saisine

Définition du besoin de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS)

L'objet de la saisine formulée par **les élus de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe** porte sur :

- ▶ La nature des services mis à disposition sur le territoire ;
- ▶ La répartition de l'offre de services ;
- ▶ L'accès aux services et sa connaissance par la population ;
- ▶ L'organisation des services.

A partir de ces questionnements, l'objectif de la **Commission** constituée au sein du **Conseil de développement Loire Angers** a été de :

« Imaginer des solutions pour proposer un meilleur accès pour tous les habitants, à une meilleure qualité et une diversité de services publics et privés, en proximité ».

2 | Méthodologie

Connaître les services proposés aujourd'hui : recueil de données

Dans un premier temps, un travail de recueil de données a été réalisé afin de mieux comprendre le territoire, sa population et les services accessibles.

Des interventions de représentants de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) et du Département du Maine-et-Loire en octobre 2019 ont permis de présenter aux membres un diagnostic du territoire contenant des éléments de connaissance des équipements et services présents sur Anjou Loir et Sarthe.

Présentation par les acteurs/organismes : recueil de témoignages

La Commission a tout d'abord réparti les services selon 3 catégories prioritaires :

- ▶ L'accès aux services publics et privés ;
- ▶ L'accès à la culture, aux bibliothèques ;
- ▶ L'accès aux soins.

Pour chacune de ces thématiques, la Commission a auditionné différents professionnels et organismes, situés au sein-même du territoire, ou susceptibles d'avoir une vision et/ou une expertise à l'échelle du département¹.

Modalités de travail et construction de propositions

Au cours de la période d'octobre 2019 à juin 2022, la Commission s'est réunie 12 fois pour des réunions, visites de terrain et rencontres avec les acteurs.

¹. Liste des professionnels et organismes auditionnés disponible p28 et 29 de la contribution.

Partie 1 LE CONSTAT



Les rencontres avec les acteurs, visites de terrains et recherches ont permis de dégager plusieurs constats : Anjou Loir et Sarthe apparaît comme étant un territoire polarisé, offrant par ailleurs un accès inégal aux services.

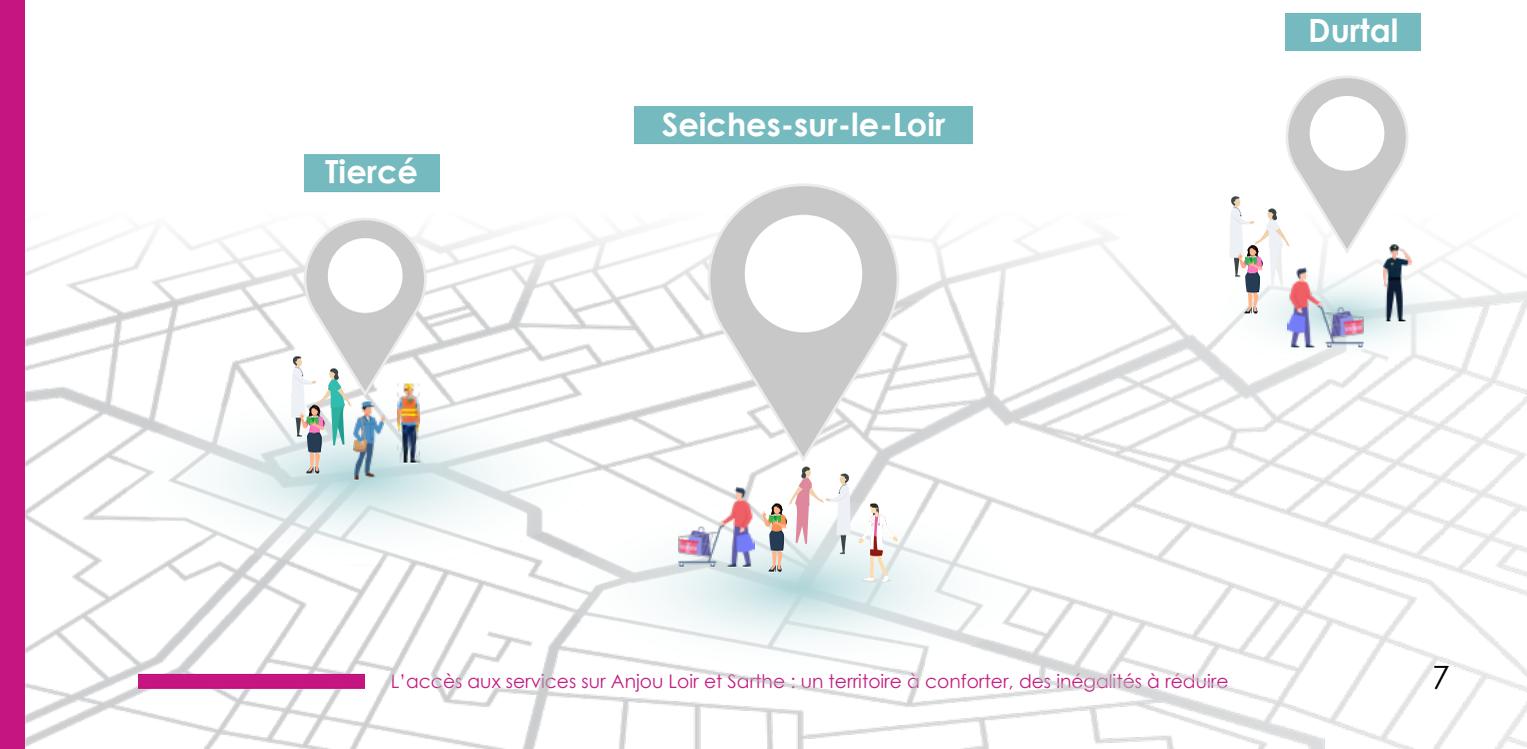
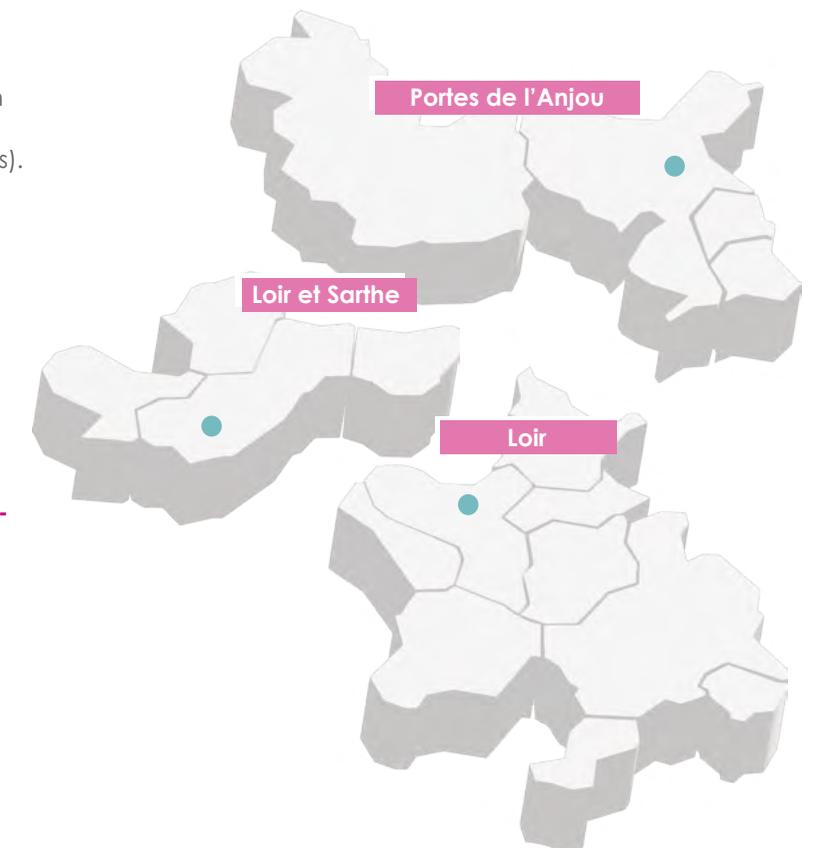


Un territoire nouveau

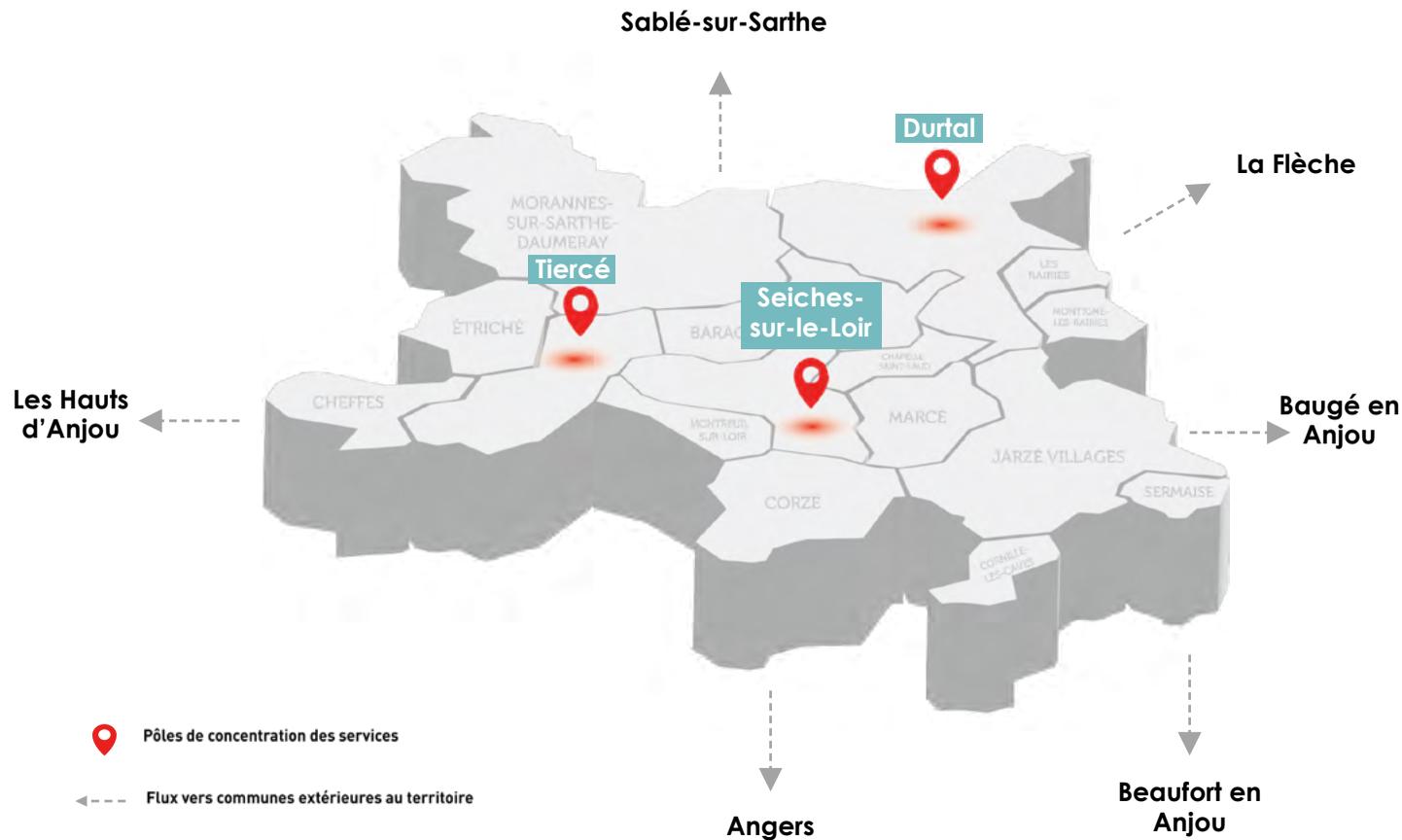
La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe est née en **2017** de la fusion de **3 Communautés de communes** (17 communes au total pour 27 873 habitants).

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) de Maine et Loire apporte un certain nombre d'éléments de diagnostic sur la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Dans son analyse du territoire, il met en évidence l'existence de **3 pôles où se concentrent les services : Tiercé, Seiches-sur-le-Loir et Durtal.**



Les échanges au sein d'Anjou Loir et Sarthe se jouent naturellement autour de ces **3 centralités**. On remarque également des flux vers d'autres pôles à l'intérieur et en dehors du département, certains habitants de la Communauté de communes se déplaçant vers des territoires voisins pour accéder à des services manquants sur leur propre territoire.



Mis à part ces trois polarités bien identifiées, certaines communes souhaitent se positionner comme centralités et pôles d'accès aux services.

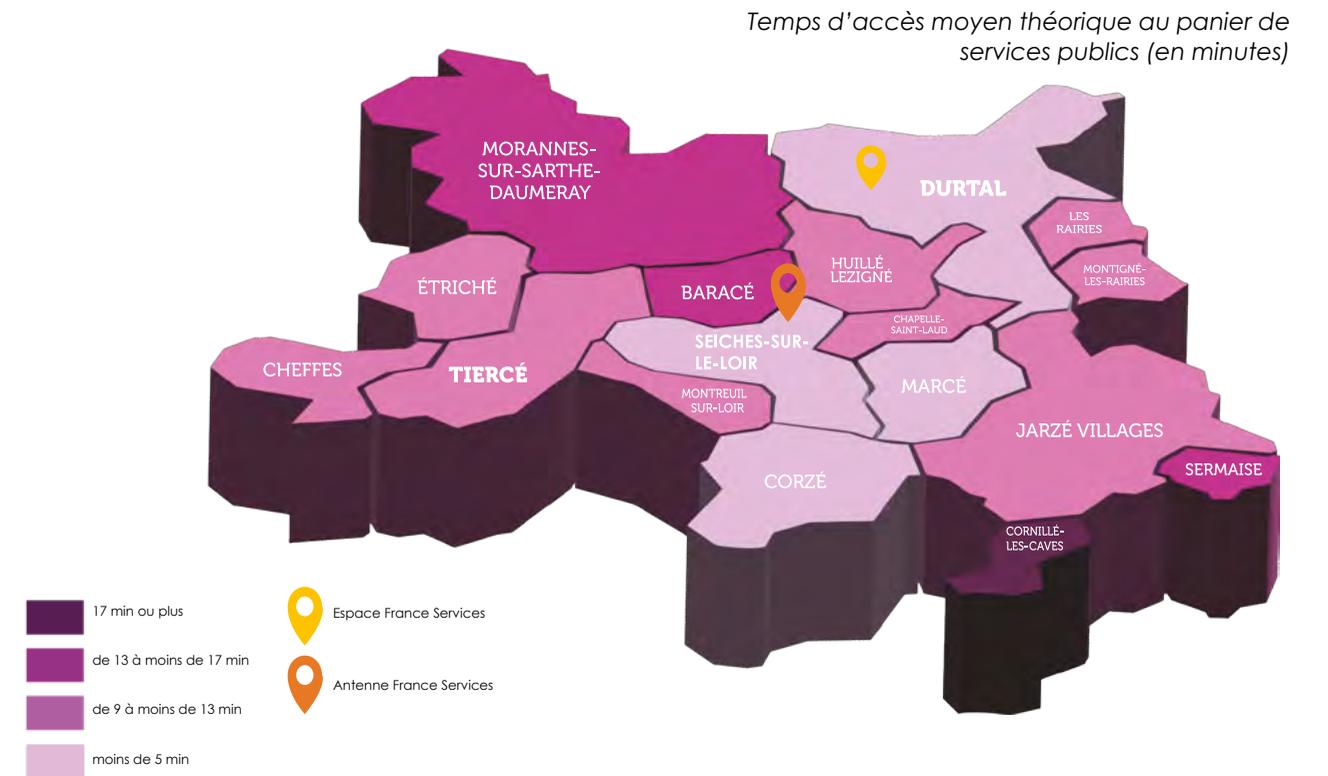
En dehors de l'agglomération angevine, qui attire davantage les communes du sud d'Anjou Loir et Sarthe, les communes du nord du territoire sont quant à elles plutôt tournées vers les pôles de Sablé-sur-Sarthe et de la Flèche, qui constituent des lieux de services privilégiés, notamment grâce à une desserte routière facilitée par l'autoroute.

Enfin, dans la réalité, ces flux ne sont pas à sens unique : si les habitants viennent travailler et bénéficier des services sur les polarités, les territoires d'origine sont aussi des lieux de travail, de services, de tourisme, de loisirs...

2 Une offre en services disparate

En 2020, selon l'INSEE², **17 % de la population de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe se trouvait à plus de 9 min** du panier de services³ présent sur ce territoire (contre une moyenne de 11% à l'échelle départementale).

Ces 17 % correspondent à 9 communes et communes déléguées déficitaires, qui se retrouvent trop éloignées des services.



Il faut toutefois noter que la notion de « panier de services » est incomplète et n'est pas le seul critère à prendre en compte pour qualifier la situation d'accès aux services sur le territoire. On note ainsi plusieurs tendances ayant une incidence directe sur l'accès aux services de ces communes :

une densité de population inférieure à la moyenne départementale⁴ ;

un revenu moyen annuel plus faible que sur le reste du Pôle métropolitain ;

une population dont l'augmentation est plus élevée et plus jeune.

Ces communes sont donc vouées à se transformer et il convient de leur assurer un accès aux paniers de services de meilleure qualité.

². Dossier de l'INSEE : « l'accès des Ligériens aux services publics facilité par le déploiement des Espaces France Services ».

³. Le panier de la « vie courante » de l'INSEE regroupe 22 services et équipements du quotidien, sélectionnés en fonction de leur proximité, de la mobilité induite, de leur fréquence d'usage et de leur utilité au quotidien (banque, poste, coiffure...)

⁴. Moyenne de 104.8 hab/km².



3 Un accès inégal aux services numériques

La dématérialisation des services a fortement progressé ces dernières années. Bien qu'elle comporte des bénéfices incontestables notamment pour celles et ceux qui sont à l'aise avec le numérique, elle génère aussi des **inégalités d'accès aux services pour certains publics et territoires**. Selon une étude du Crédoc⁵

35 % des français éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et Internet.

Rapporté au territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, ce sont près de **9 700 personnes** qui pourraient être en difficulté avec les outils numériques.

On note une **différence d'accès au numérique** ressentie sur le territoire, qu'il s'agisse de moyens humains (accès à un service d'accompagnement de proximité à l'utilisation du numérique) ou techniques (installation du haut débit, fibre). De plus, les informations (délais, travaux nécessaires, date de connexion effective, tarifs...) sur le déploiement de la fibre par les opérateurs sont peu connues par les particuliers.

Au-delà de l'équipement ou de la maîtrise des usages numériques, **la complexité des interfaces et des formulaires** à compléter est soulevée par le Conseil de développement.

⁵. Baromètre du numérique 2021 : Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française en 2021, CREDOC, 2021.

4 Une offre de soins de premiers recours⁶ déficiente



Malgré une maison médicale de garde présente à Seiches-sur-le-Loir, on note **plusieurs insuffisances sur le territoire :**

un niveau d'équipement inférieur à la moyenne régionale

un accès problématique aux médecins spécialistes

des manques identifiés dans l'offre de soins, surtout pour les kinésithérapeutes et dentistes

Nombre de professionnels de santé présents par commune et par catégorie de soin en 2018



⁶. Les « soins de premier recours » correspondent d'une part au premier diagnostic, étant ainsi la porte d'entrée vers des soins de spécialistes, et d'autre part à des soins identifiés et prescrits, dispensés de manière régulière, ou pour des maladies épisodiques mais courantes (source : securite-sociale.fr).

En l'absence de données plus récentes, cette carte s'appuie sur des données de 2018. La situation s'est par ailleurs dégradée ces dernières années : sur certaines communes du territoire, de nouvelles difficultés pour trouver des professionnels de santé sont apparues, avec notamment des départs non remplacés. On le constate en particulier pour des médecins généralistes et toujours pour les kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.

Deux cas de figure apparaissent : d'une part les habitants arrivant et ayant des difficultés pour trouver un praticien sur leur nouvelle commune, obligés de se rendre sur les communes plus éloignées, et d'autre part les habitants dont le médecin traitant part à la retraite et n'est pas remplacé.

De plus, l'offre de soins répond seulement partiellement aux besoins de premier recours (médecine générale, soins infirmiers) et n'est pas présente sur l'ensemble du territoire. L'accès à des médecins spécialistes reste limité.

Enfin, les évolutions sociétales amènent les jeunes médecins à revoir leurs conditions d'exercice : travail en temps partiel ou sous la forme d'activité salariée, horaires plus souples... Évolutions qui contribuent à modifier l'offre de soins.

Partie 2

LES PROPOSITIONS

...

Avant d'aborder la question d'accès aux services, il est nécessaire de réfléchir aux conditions préalables facilitant leur bonne mise en œuvre : en particulier les stratégies de mobilité et d'accès au numérique.

1

Mettre en place une stratégie de mobilité

1.1 Aménager le territoire pour raccourcir les distances quotidiennes parcourues



Conforter les pôles de services

L'une des recommandations faites par le Conseil de développement en 2019⁷ était la création de « pôles de services » au niveau du Pôle métropolitain Loire Angers.

Il s'agit de **concentrer les services publics et privés sur des pôles accessibles, complets et de bon niveau** afin de raccourcir les distances à parcourir pour éviter le recours systématique à la voiture pour réaliser des démarches administratives ou accéder aux commerces et aux loisirs.

Toutefois, la Commission s'est posé la question de la faisabilité d'un tel aménagement sur la Communauté de communes : cette solution, initialement proposée à l'échelle du Pôle métropolitain, est-elle adaptée au territoire d'Anjou Loir et Sarthe ?



Réaménager les centres-bourgs et zones d'activités

Conformément à l'objectif Zéro Artificialisation Nette⁸, un changement de conception de l'aménagement territorial s'impose. **Plutôt qu'étendre les zones d'habitat et les zones d'activités**, en éloignant toujours plus les habitants des services et activités, les collectivités et aménageurs doivent, sur les polarités du territoire, mobiliser les capacités d'ingénierie et financières pour **conduire des projets de rénovation et d'aménagement** des centres-bourgs et zones d'activités, locaux commerciaux, salles de loisirs, équipements collectifs...



Développer les Pôles d'Échanges Multi-modaux (PEM)

Dans le cadre de la Transition écologique, des « **Pôles d'Échanges Multi-modaux** » doivent être développés sur le territoire, en particulier aux entrées/sorties de bourgs et zones d'activités : en rassemblant sur un même espace - autour des gares et arrêts de bus - des aires de covoiturage, box vélos, parkings... Ils permettront aux habitants de **passer facilement d'un mode de transport à un autre pour accéder aux différents services en toute fluidité**.

La mise en place d'un PEM aurait par exemple du sens sur la commune de Tiercé.

⁷. Préconisations tirées de la contribution « Déplacements et mobilité », (2019) du Conseil de développement Loire Angers. .

⁸. La loi Climat et résilience n°2021-1104 fixe un objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) en 2050, objectif qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme par une réduction progressive des surfaces artificialisées. L'objectif ZAN a été formulé par le Plan Biodiversité de 2018, puis par la Convention Citoyenne sur le Climat de 2020.

1.2 Développer des offres attractives de modes de déplacement alternatifs



Améliorer l'offre de transports collectifs inter-communautés

► Pour les territoires desservis par le train, l'accès aux services situés à Angers devrait se faire plus facilement par voie ferroviaire, à condition d'augmenter la fréquence des arrêts.

► Il s'agit également de rendre l'offre de bus plus attractive, en développant les dessertes, fréquences et temps de trajet des lignes de bus, s'adaptant notamment aux horaires et emplacements des emplois, services administratifs, commerces, etc.

La Communauté de communes pourrait développer, avec les partenaires publics et privés compétents, **un service de navettes routières et des solutions de transport à la demande** depuis les communes de son bassin de vie vers les trois centralités de Tiercé/Seiches-sur-le-Loir/Durtal ainsi que des polarités extérieures comme La Flèche.



Mettre en place un plan vélo

Dans sa contribution « Déplacements et Mobilités », le Conseil de développement incitait les Communautés de communes à **développer des voies et stationnements cyclables, des stations de prêts de vélos et des aides à l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE)** pour les particuliers. Cette préconisation a porté ses fruits : la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a défini les modalités de la mise en place de la Prime VAE pour certains habitants.

Un réseau **continu et sécurisé de voies dédiées ou partagées** devrait être aménagé au sein des communes, mais également des communes vers les polarités et PEM.

Ainsi, les habitants seraient encouragés à tester la pratique du vélo comme mode de déplacement régulier ou quotidien par le biais de Plans de mobilité d'entreprise, le prêt ou la location de vélos pour les trajets courts et de VAE pour les déplacements plus longs.





Mettre en place un plan piéton

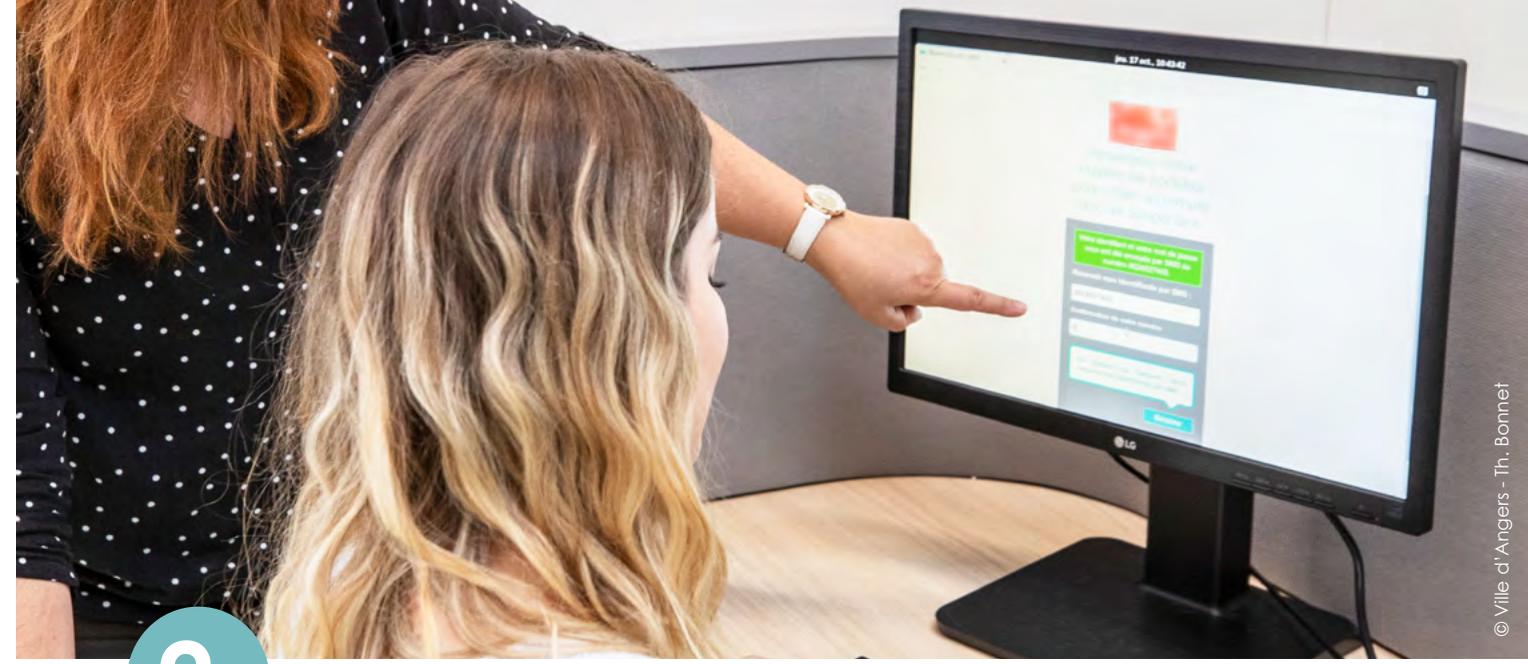
Les communes doivent poursuivre **la reconquête de l'espace public au profit de la marche à pied** pour se rendre aux commerces de proximité, à la salle de sport... Aménagement des cheminements piétons et des trottoirs, renforcement de la visibilité de la signalétique, sont des axes à aborder prioritairement dans les futurs « plans piétons » élaborés par les collectivités.

En conclusion, investie de compétences dans le domaine de la mobilité, la Communauté de communes devra en particulier étudier ou accompagner la mise en place d'offres et d'initiatives alternatives aux transports collectifs, peu adaptés aux territoires les moins peuplés, pour les trajets vers les principaux pôles de services en particulier : covoiturage, véhicules en autopartage, transports associatifs solidaires, transports à la demande, services de prêt temporaire et de location de vélos, VAE et voitures, initiatives types pédi-bus, etc.



Mise en place d'un partenariat entre ALS et KAROS

Issue d'une véritable volonté politique d'améliorer la mobilité des habitants et collaborateurs de toutes les structures du territoire, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a tout récemment mis en place un partenariat avec l'application de covoiturage **KAROS** pour développer le covoiturage du quotidien vers les lieux d'emploi.



2 Améliorer l'accès au numérique

La plupart des services sont désormais accessibles uniquement ou partiellement en ligne. Cela entraîne nécessairement une « fracture » dans la mesure où tous les citoyens n'ont pas accès de façon égale à une connexion ou à une culture numérique.

Les préconisations suivantes sont en partie inspirées par les contributions du Conseil de développement⁹ sur le numérique. De nombreux éléments sont transversaux et peuvent être appliqués à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

2.1 Créer des alternatives aux services numériques



Mettre à disposition des habitants un accès physique pour chaque service

Pour lutter contre la fracture numérique, **chaque service proposé par les collectivités du territoire devrait toujours offrir également un accès physique.**



Proposer une alternative « sans connexion » avec possibilité d'assistance

Une attention particulière doit être portée aux situations d'illectronisme, aux situations de handicap et à l'éloignement. L'accès à l'ensemble des services proposés sur le territoire doit être inclusif.

La crise sanitaire a mis en exergue la diversité des obstacles à l'accessibilité, y compris l'inégale maîtrise des usages numériques. L'offre de services doit proposer **une alternative « sans connexion »** du même niveau de performance, avec **un accompagnement humain** (aidants professionnels, bénévoles ou particuliers) pour garantir l'égalité de l'accès aux personnes n'ayant pas recours aux outils numériques adaptés.

⁹. Contributions du Conseil de développement Loire Angers : « Angers Loire Métropole, Territoire intelligent » (2021) et « Angers, cité des usages numériques » (2016).

2.2 Développer des services numériques accessibles et des dispositifs d'accompagnement



Développer les dispositifs de continuité pour tous les services

La prévention du risque de non continuité de service numérique (cyberattaque, coupure de courant, panne informatique...) doit être mise en œuvre.

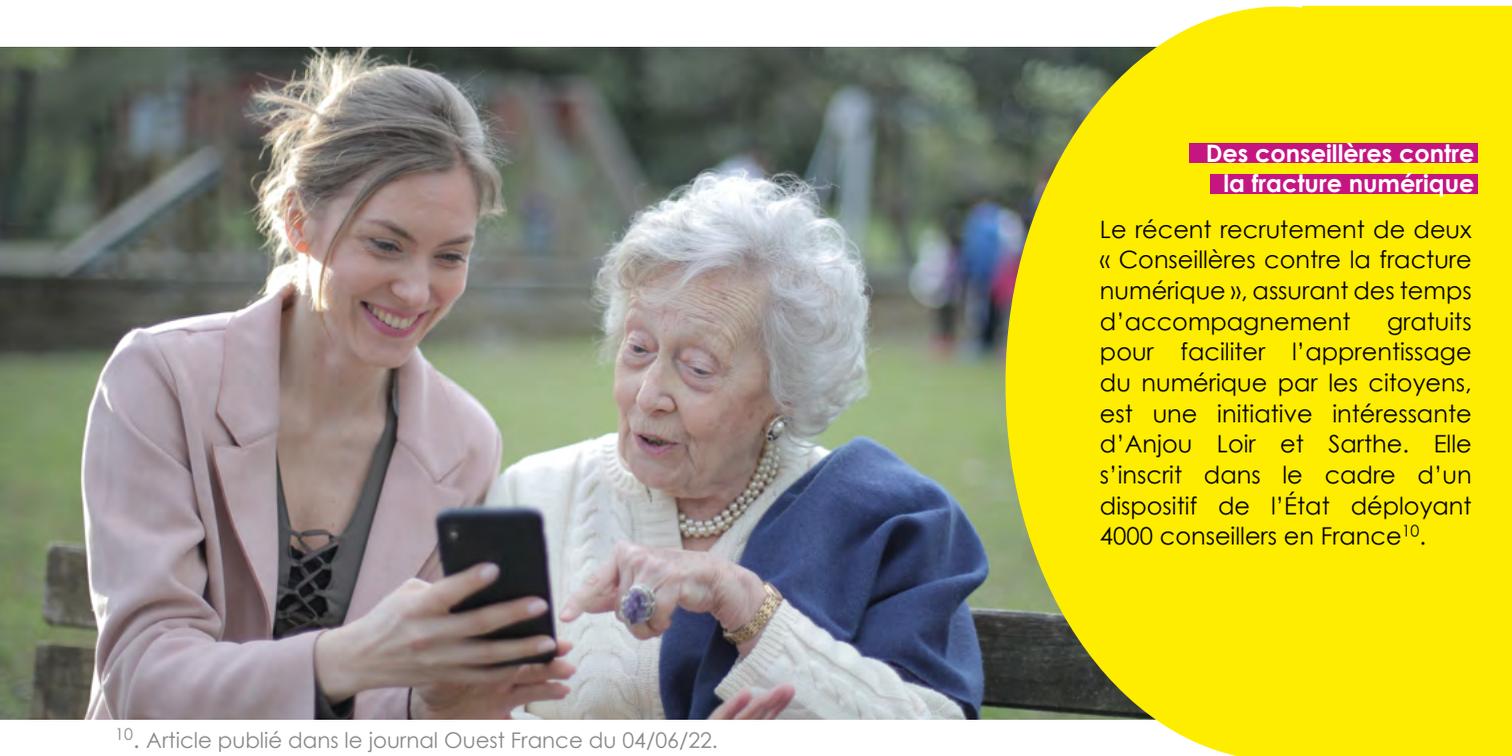
La collectivité doit **renforcer son dispositif de solutions dégradées**, pour les services existants et en concevoir un performant pour tout nouveau service déployé.



Faciliter et accompagner l'accès aux services numériques

Quatre mesures peuvent être retenues :

- ▶ Poursuivre la **formation des agents** et l'accompagnement des usagers dans le développement des services publics en ligne ;
- ▶ Conforter les espaces numériques animés par les maisons France Services du territoire ;
- ▶ Affecter des moyens en soutien ;
- ▶ Encourager les initiatives bénévoles existantes d'accompagnement des citoyens à l'utilisation du numérique.



Des conseillères contre la fracture numérique

Le récent recrutement de deux « Conseillères contre la fracture numérique », assurant des temps d'accompagnement gratuits pour faciliter l'apprentissage du numérique par les citoyens, est une initiative intéressante d'Anjou Loir et Sarthe. Elle s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de l'État déployant 4000 conseillers en France¹⁰.

¹⁰. Article publié dans le journal Ouest France du 04/06/22.

3

Améliorer l'accès aux services

3.1 Mutualiser l'offre de services à caractère social



Développer un ou plusieurs centres sociaux sur les polarités ?

La Commission est partagée sur la pertinence de créer un ou plusieurs centres sociaux sur Anjou Loir et Sarthe.

La mise en place de **centres sociaux sur les polarités** permettrait en effet de créer en proximité des lieux de rencontres et d'échanges entre les habitants, et de favoriser les initiatives citoyennes.

Ces centres sociaux pourraient ainsi comporter des lieux d'accueil pour la petite enfance, des ateliers culturels, de l'accompagnement à la scolarité, des ateliers d'apprentissage du français, des espaces d'échanges entre parents, de l'aide dans des démarches d'accès aux droits, des lieux de projets pour les jeunes, un atelier numérique intergénérationnel...

Ces centres sociaux, construits avec les habitants et les acteurs locaux, apporteraient des réponses aux besoins de leur territoire.

Toutefois, **les services proposés par un centre social n'existent-ils pas par ailleurs sur le territoire, sous une autre forme ?** En effet, si l'ensemble des services proposés par un centre social doivent être présents sur le territoire, ils peuvent néanmoins être assurés par d'autres formes d'organisation que les centres sociaux, déjà existants ou à créer.

Le débat doit être porté au sein de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

3.2 Améliorer les services d'accompagnement vers l'emploi¹¹

Le Conseil de développement estime que l'approche en matière d'emploi doit se faire au sein du bassin d'emploi du Pôle métropolitain Loire Angers. Dans ce cadre, on peut réfléchir, au niveau du territoire et en concertation avec les deux autres intercommunalités, sur deux mesures : la création d'un portail unique et le parcours d'insertion continu.



Créer un portail unique

Il existe une multitude de plateformes, déclinées par type de public, par institution, par territoire, etc., proposant des services relatifs à l'orientation, aux stages, à l'emploi, aux événements économiques... Néanmoins elles sont trop peu connues ou consultées par les chercheurs d'emploi ou les entreprises. Le Conseil de développement alerte sur la nécessité d'accompagner l'utilisation de ces plateformes et de travailler leur ergonomie en concertation avec les usagers.

Il serait souhaitable de créer **un portail unique d'accès aux différentes plateformes** afin de centraliser les informations pour simplifier le parcours de l'utilisateur.

¹¹. Propositions en partie tirées des travaux du Conseil de développement Loire Angers, contribution « Mobilisés pour l'emploi » (2019).



Faciliter les parcours d'insertion continu

Le parcours du chercheur d'emploi est rarement linéaire, et tous ne parviennent pas à franchir les obstacles, notamment administratifs, qui mènent à l'emploi.

La **création**, à la demande du chercheur d'emploi, **d'un support personnel et unique pour l'emploi** (document dématérialisé, carte)¹² pourrait être expérimentée sur le territoire d'Anjou Loir et Sarthe.

Parallèlement, il pourrait être intéressant de créer sur le territoire **des passerelles physiques** et pas seulement numériques, **entre les différents acteurs liés à l'emploi**. Dans leur parcours d'insertion, les chercheurs d'emploi et stagiaires ont besoin de contacts humains. Un lien physique doit être tissé.

Enfin, le Conseil de développement rappelle que **des solutions de garde d'enfants adaptées** aux réalités de l'emploi sur le territoire sont indissociables de l'insertion. Cela relève de la compétence d'Anjou Loir et Sarthe, notamment sur l'aménagement d'horaires des services adaptés aux horaires de travail.

3.3 Améliorer l'offre de services aux personnes âgées

Les évolutions du territoire en matière de services aux personnes âgées doivent s'inscrire dans l'esprit :

- ▶ des travaux et des propositions du projet de Loi Grand-Âge et Autonomie ;
- ▶ des projets de texte relatifs aux services d'autonomie à domicile et de parcours simplifié.



Adapter l'offre de logement

Afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées (bien-être, repas, entretien, accompagnement dans les démarches administratives...) il faut envisager, en termes de logement, un compromis entre le collectif et l'individuel. Il s'agit ainsi de développer un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

Le développement de tels aménagements devra prendre appui sur les documents d'urbanisme de référence (SCoT, PLU...) pour conforter les initiatives publiques et privées dans le cadre des compétences de la Communauté de communes.



« Capa Isalia », habitats participatifs

Située à Brissac, CAPA¹³ ISALIA propose une maison dédiée à la colocation accompagnée entre personnes âgées. L'objectif est de permettre aux résidents de se sentir chez eux, tout en bénéficiant, selon leurs besoins, d'un panel de services réalisés par une équipe accompagnatrice : courses, blanchisserie, préparation des repas et assistance administrative.

¹². Sur ce support, présenté à chaque étape de la recherche d'emploi, seraient enregistrées - par les organismes de formation, les entreprises, les associations d'insertion successifs - les informations régulièrement demandée au chercheur d'emploi

¹³. CAPA : Colocation Accompagnée pour Personnes Agées



Renforcer l'utilisation des dispositifs financiers dédiés

Les collectivités du territoire et leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) mobilisent déjà des financements disponibles pour encourager des projets d'accompagnement, en particulier ceux finançables par la Conférence des Financeurs du Département de Maine et Loire (nutrition, prévention de la dépendance...), ainsi que les projets d'aide aux aidants (espaces de répit...).



Créer un guichet unique de maintien à domicile

Le Conseil de développement propose aux territoires d'assurer un rôle d'animation et de mise en relation entre les services de portage de repas, les aides au ménage, les associations qui proposent l'entretien du jardin ou des petits travaux, les services d'aide à la toilette et de soins, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) pour les personnes âgées et leur entourage. Cela permettrait d'aboutir à la **création d'un « guichet unique du maintien à domicile »**, dans l'esprit du projet de texte sur la réforme des services à domicile¹⁴.

3.4 Renforcer l'offre de soins

Pour appréhender l'accès aux soins sur le territoire, une approche plus globale est nécessaire. Cela passe par l'élaboration d'un Projet territorial de santé, qui pourrait déboucher sur la négociation d'un Contrat Local de Santé¹⁵.



Elaborer un Projet territorial de santé

Ce Projet, élaboré en concertation entre les habitants, les professionnels de santé et les élus vise d'abord à établir un diagnostic de la situation du territoire avant de proposer des axes d'amélioration.

Par exemple, la mise en place d'un suivi de la démographie et de la mobilité des professionnels de santé sur le territoire permettrait d'anticiper les problématiques liées à la réduction de l'offre de soins et aux départs de praticiens, et ainsi de pérenniser l'offre de soins de proximité proposée aux habitants.

Par ailleurs, le renforcement de l'implantation de **Maisons de Santé Pluri-professionnelles** pourrait être débattu. Les nouvelles conditions d'exercice des personnels de santé pourraient y être anticipées, notamment par un aménagement adapté des locaux (création ou réorganisation des maisons médicales avec roulement entre différents professionnels) et l'équipement en haut débit de ces espaces pour favoriser la télémédecine.

Un tel **Projet territorial de santé** semble une étape préalable très souhaitable pour pouvoir discuter avec l'Agence Régionale de Santé des objectifs prioritaires et des moyens associés qui seront formalisés dans le cadre d'un Contrat Local de Santé.

¹⁴. Source : solidarite-sante-gouv.fr

¹⁵. Le Conseil de développement le préconisait déjà dans sa Contribution « Promouvoir la santé dans les territoires ruraux du Pays Loire Angers » (2013)



Négocier un Contrat Local de Santé

La mise en place d'un **Contrat Local de Santé** permettrait de mobiliser les acteurs et les partenaires du territoire (notamment dans une « Communauté Professionnelle de Santé »), avec l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins.

Il s'agirait par exemple de soutenir la mise en place de Maisons Pluri-Professionnelles de Santé.

Le Contrat Local de Santé

Un Contrat Local de Santé est **un outil de mobilisation, de coordination et de consolidation des partenariats locaux dans une démarche de prévention** visant à réduire les inégalités d'accès aux services de santé.

Il regroupe notamment des actions, portées par différents acteurs (collectivités, professionnels de santé, du médico-social, associations...), qui viendront répondre aux besoins des habitants et du territoire.

Plus value du Contrat Local de Santé

Egal accès
aux soins

Attractivité du
territoire

Mobilisation
des acteurs
locaux

Elaboration
d'une
stratégie
locale en
santé

Bien-être et
cadre de vie

Offre de santé
de proximité

Partie 3

LES CONDITIONS DE REUSSITE



1

Développer la concertation : mieux connaître les besoins des usagers et impliquer les citoyens du territoire

Trois objectifs sous-tendent la concertation avec les citoyens :

- ▶ avoir une meilleure connaissance de leurs besoins non exprimés ;
- ▶ les impliquer dans le processus d'amélioration des services existants ;
- ▶ les associer à l'élaboration des politiques locales de développement ou d'implantation de nouveaux services.

Les moyens sont nombreux : enquêtes, recensement des initiatives locales, appels à projets innovants, ateliers, forum, expérimentations...

Le Conseil de développement recommande en effet d'avoir le souci continu de tous les citoyens mal pris en compte par l'organisation administrative de notre société, que l'on pourrait nommer « **les invisibles** » ; ceci afin de mieux les connaître et de mieux appréhender leurs attentes.

Les tiers-lieux citoyens

Exemple d'espaces de concertation : les tiers-lieux citoyens¹⁶ ou les « Maisons des services au public »

Une solution serait d'ouvrir un lieu adapté pour recueillir les besoins en toute confidentialité, soit dans des tiers-lieux autonomes, soit au sein des Maisons des services au public.

¹⁶. Le tiers-lieu a pour vocation d'accueillir des activités très diverses. « C'est un espace hybride, entre le domicile, l'association et l'entreprise. Ce lieu se veut dynamique, ouvert et fédérateur où chaque habitant et acteur du territoire pourra agir, construire, s'exprimer, échanger... » Source : paysdelaloire.fr

2

Accompagner les changements d'habitude



Impliquer les communes, entreprises, organisations locales et citoyens

Pour parvenir à déclencher de nouvelles pratiques (de mobilité, de santé...), la collectivité doit associer les usagers à l'élaboration de ses stratégies et à la conception des nouveaux services. Une **concertation étendue** pourrait donner un vrai coup d'accélérateur aux changements de pratiques.



Créer une plateforme commune d'accès à l'ensemble des offres de services

Il s'agit de proposer **une plateforme permettant d'accéder à l'ensemble des offres de services publics et privés sur le territoire** d'Anjou Loir et Sarthe.



Encourager l'innovation

La Communauté de communes doit exercer **une veille** sur les nouveaux modes d'accès aux services possibles.

Le projet « Mangeons LOC'ALS »

Portée par la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la boutique en ligne de produits locaux Mangeons loc'ALS est née d'une volonté de valoriser les circuits courts et de soutenir les producteurs du territoire.





S'appuyer sur le secteur associatif

Le rôle de la Collectivité est en particulier de diffuser une information cohérente et facilement accessible pour faire connaître ces associations et leurs activités.

En effet, les associations sont des leviers indispensables de sociabilité territoriale et développent des offres d'activités variées dans les domaines sociaux, culturels, artistiques, environnementaux...



Développer et consolider des liens avec les territoires voisins

Deux angles peuvent être envisagés :

- ▶ Définir **des partenariats et des mutualisations** avec les Communautés de communes voisines du Maine-et-Loire mais aussi de la Sarthe. On voit notamment la pertinence de développer des offres de transports en commun sur des flux existants entre Anjou Loir et Sarthe et des territoires voisins.
- ▶ Étudier l'opportunité d'un **contrat de réciprocité avec Angers Loire Métropole** et avoir une stratégie métropolitaine au sens du bassin étendu de vie et d'emploi – par exemple sur des actions en matière d'environnement, d'emploi, de mobilité et de culture.

Conclusion

Les propositions du Conseil de développement s'inscrivent pleinement dans la logique des transitions actuelles (sociétale, environnementale, économique...).

Dans ce cadre, le Conseil de développement souhaite insister sur deux points :

- ▶ **La multiplicité des parcours et des interlocuteurs rend complexe l'accès aux droits et aux services** les plus essentiels, qu'il s'agisse d'emploi, de démarches administratives, d'accès aux offres de mobilité... Devant ces obstacles, certains citoyens se retrouvent en dehors du circuit traditionnel, voire démunis : ils risquent de devenir (ou sont devenus) des « invisibles » pour l'administration et la vie citoyenne. Le Conseil de développement souligne qu'il est crucial de les prendre systématiquement en considération dans le développement ou le renforcement des services.
- ▶ Par ailleurs, le Conseil estime qu'**il est nécessaire de faire évoluer le lien social** pour informer et orienter, éduquer, soigner, protéger, par la présence physique de femmes et d'hommes qu'aucune machine si performante soit-elle ne saurait remplacer. La dématérialisation des services doit impérativement être maîtrisée afin de ne pas constituer un facteur d'exclusion.

Enfin, il semble important de procéder à **un suivi de l'ensemble des propositions de la Commission** afin de faire le point sur ce qui a pu être mis en place et les éventuelles questions des élus. Dans ce cadre, le Conseil de développement propose l'organisation d'une nouvelle rencontre entre les membres de la Commission et les élus dans une période d'un an après la présentation initiale du rapport qui leur aura été faite.

Composition de la Commission

► Comité d'animation :

Daniel BRUNET (CFDT) ; François BLONDEAU (Espace Air Passion) ; Jean-Claude CHUPIN (Escale)

► Membres et citoyens associés au titre du programme d'activité 2019-2021 :

Christophe AUDOUIN (La Poste) ; Jean-Paul FRADIN (Personne qualifiée) ; Monique LEBRUN (Les timbrés du Livre) ; Marcel LE MEUT (Citoyen associé) ; Marc PICARD (Cobaty) ; Alain RABEAU (Personne qualifiée) ; Christine TELLIER (Citoyenne associée) ; Daniel VINCENT (Solipass).

► Membres et citoyens associés au titre du programme d'activité 2021-2022 :

Alain AVRIL (CFTC) ; Isabelle BAILLEUL (Personne physique) ; Jean-François CAILLAT (Personne physique) ; Alain COYEAUD (Personne physique) ; Jacky GLEDEL (Solipass) ; Jérôme MATER (Fédération musicale d'Anjou) ; François MORIN (Citoyen associé) ; Véronique RENO (Ecole de musique la Lyre Jarzéenne).

► Appui technique :

Sandrine CASTEL-BIDERRE (Coordinatrice du Conseil de développement Loire Angers) ; Thierry BOCLÉ (Coordinateur du Conseil de développement Loire Angers) ; Carine CESBRON (Référente territoriale Anjou Loir et Sarthe) ; Roxane NOYER (Assistante) ; Caroline TROULLIER (Chargée de projets) ; Lucie CORLAY (Chargée de communication)

Rencontres, témoignages et visites

9 réunions de commissions entre 2019 et 2021

Agence d'urbanisme de la région d'Angers (AURA), Isabelle LEULIER-LEDOUX et Département de Maine-et-Loire, Christine LUCAS, Présentation des éléments de connaissance sur le territoire et schéma départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Maine-et-Loire – 8 octobre 2019

La Poste – Christophe AUDOUIN et Maison médicale de Seiches-sur-le-Loir – Dr Matthieu CHEDANE – 17 décembre 2019

MSAP Durtal et Pôle Loisirs et Culture sur le territoire d'Anjou Loir et Sarthe – Sylvie BOUVET et Priscille CHAIGNEAU – 28 janvier 2020

Association Les Locaux Moteurs – Claudine PEZERIL, Centre Social et culturel de Montreuil Bellay – Emmanuel BIOTEAU, MSAP de Montreuil Bellay – Jean-Paul MARCHAND, Président et Jérémy LEBRUN, Responsable – 12 mai 2020

Chambre de commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire - Christelle SEPTANS, Chargée de mission territoriale et Bruno PELLERIN, Responsable agence Angers/Segré et Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire Territoire Beaugeois Vallée - Emmanuel MOUNIER et Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe - Raphaël MOUTAULT, Chargée de développement - 29 septembre 2020

Synthèse des interventions, regard sur le diagnostic territorial et apports / perspectives et comparaison avec d'autres territoires : Charlotte SOULIER, Etudiante en master 2 Droit PUBLIC, Martine LONG - juriste, maître de conférences (HDR) en droit public à l'université d'Angers et Emmanuel BIOTEAU - géographe, maître de conférences (HDR) et Directeur du Laboratoire de recherche Espace et Société (ESO) – 10 décembre 2020

Cabinet « Nouveaux Territoires Consultants » - Mickael BRETON et Thierry DUBUS : Présentation des diagnostics Social et du Projet de Territoire de la CCALS - 19 janvier 2021

CAF de Maine-et-Loire – Nathalie GILLES, Directrice de l'action sociale : Quelles stratégies de développement des services aux usagers demain ? - 16 février 2021

3 réunions de commissions entre 2021 et 2022

Mise en page : Conseil de développement Loire Angers

Impression : Ville d'Angers/Angers Loire Métropole, octobre 2022

Crédits photos et images : Conseil de développement Loire Angers, Pexel, Unsplash, Vecteezy et Ville d'Angers/Th. Bonnet.



83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Retrouvez toutes nos publications sur

conseil-dev-loire.angers.fr

